



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) EN NORMANDIE

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un **dispositif d'appui et de conseil aux structures employeuses qui développent des activités d'utilité sociale**. Il est financé par l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Région, le Fonds Social Européen, les 5 Conseils Départementaux et la CAF du Calvados.

## La finalité assignée au DLA :

« La finalité du dispositif est la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire »

Article 1er – Décret n°2015-1103 du 1er septembre 2015 relatif au Dispositif Local d'Accompagnement.

## Les structures bénéficiaires du dispositif :

Les pilotes normands du DLA réunis le 6 avril 2017 ont défini le cadre d'éligibilité au dispositif suivant :

Sont exclues de l'accompagnement par les DLA les structures suivantes : les structures pouvant bénéficier d'un appui alternatif au DLA (Les mutuelles, les fondations, les coopératives autres que les SCOP d'utilité sociale, CAE et SCIC), les associations culturelles, les associations interprofessionnelles et/ou défendant des intérêts catégoriels (associations de médecins, de commerçants, de producteurs...), les structures n'ayant pas réellement une entière autonomie de gestion (les structures parapubliques, les organismes de gestion de l'enseignement religieux), les entreprises commerciales de l'ESS n'ayant pas l'agrément ESUS.

Les cibles prioritaires sont les petites et moyennes entreprises de l'ESS (en particulier les associations de moins de 20 salariés), les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées ayant l'agrément ESUS et les coopératives à finalité sociale.

Les cibles non prioritaires sont les organismes de formation, les grandes entreprises du secteur sanitaire social et médicosocial (sauf le secteur de l'aide à domicile).

Les secteurs prioritaires ne sont pas exclusifs.

Les DLA pourront accompagner les associations primo-employeurs et les structures en difficulté sous réserves de respecter les règles et procédures retenues par le comité régional. En revanche le DLA n'a pas pour vocation l'accompagnement à la création d'une nouvelle structure dans la mesure où cet accompagnement peut relever d'autres acteurs spécialisés.

## Principes et modalités d'intervention du DLA :

- L'accès au DLA doit constituer une démarche **volontaire** de l'association car elle engage sa participation active et sa collaboration dans la mise en œuvre de l'accompagnement et tout au long de son déroulement.

### DLA NORMANDIE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

Site de Caen : Unicité - 12, rue Alfred Kastler - 14000 Caen

Tél. : 02.31.06.09.23

E-mail : dlanormandie@cressnormandie.org

Site de Petit-Quevilly : 6 Place Waldeck Rousseau -  
76140 Le Petit-Quevilly

Tél. : 02 35 63 50 05

E-mail : elodie.quibel@cressnormandie.org

Porté par



avec le soutien de





## • Les étapes de l'accompagnement



### • Le DLA propose des **accompagnements adaptés aux besoins des structures et leur apporte un conseil professionnel et de qualité** en :

- Identifiant leurs forces et faiblesses,
- Proposant des pistes d'évolution,
- Favorisant l'articulation des ressources sur le territoire et participant à leur reconnaissance par les acteurs du territoire,
- Finançant les ingénieries des experts suivant les besoins soulevés,
- Suivant le bon déroulement des accompagnements.

### • A l'issue du diagnostic partagé, le chargé de mission DLA propose à la structure un **plan d'accompagnement** permettant de replacer l'action du DLA dans une optique d'accompagnement dans la durée et de suivi de la structure. Ce plan d'accompagnement permet également d'agir en articulation et en complémentarité des autres dispositifs, ressources et compétences du territoire. Il contribue à renforcer l'ancrage territorial du DLA et la cohérence / pertinence de son action au regard de l'existant.

### • Le **DLA fédère autour de lui de multiples acteurs du territoire** qui interviennent aux différentes étapes de la conduite d'un accompagnement.

#### ↳ **Les pilotes :**

Les pilotes du dispositif (DIRECCTE, Caisse des Dépôts, Mouvement associatif, représentants de collectivités territoriales) ont pour mission de :

- Fixer les orientations et les cibles prioritaires de l'accompagnement,
- Valider, suivre et évaluer le programme d'activités,
- Assurer le suivi et la promotion du dispositif à l'échelle de son territoire.

#### ↳ **Les membres du comité d'appui :**

Cette instance consultative émet un avis technique sur les diagnostics effectués par les DLA et les actions préconisées. Il est mobilisé par le DLA à l'issue du diagnostic, avant le lancement de l'accompagnement (ingénierie) envisagé. Il peut être composé de différents types d'acteurs :

- De services déconcentrés de l'Etat (emploi, jeunesse et sports, culture...) et organismes publics (CAF ...)
- D'acteurs de l'ESS (fédérations, réseaux associatifs, réseaux de l'Insertion par l'activité économique, structures relais de proximité du tissu associatif)
- De collectivités territoriales
- D'acteurs économiques et financiers

## **DLA NORMANDIE**

### **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie**

**Site de Caen :** Unicité - 12, rue Alfred Kastler - 14000 Caen

**Tél. :** 02.31.06.09.23 - **E-mail :** dlanormandie@cressnormandie.org

**Site de Petit-Quevilly :** 6 Place Waldeck Rousseau - 76140 Le Petit-Quevilly

**Tél. :** 02 35 63 50 05 - **E-mail :** elodie.quibel@cressnormandie.org



### ↳ **Les partenaires :**

Réseaux associatifs (dont réseaux de l'IAE), PAVA, collectivités, autres acteurs de l'accompagnement (ex. AFPA Transitions) ... peuvent être mobilisés à différentes étapes de l'accompagnement DLA (lors des comités d'appui, dans les plans d'accompagnement...). Grâce à leur expertise, ils permettent de renforcer l'action du DLA et de construire une offre d'accompagnement combinée et globale dans l'objectif d'accompagner au mieux les structures d'utilité sociale.

### ↳ **Les prestataires :**

Les prestataires qui le souhaitent peuvent se faire référencer dans l'annuaire national des prestataires du DLA (base Enée). Ce référencement permet de se faire connaître et facilite le repérage des compétences pour les chargés de mission DLA. Ce référencement se fait en deux étapes :

1. Création d'une fiche de présentation générale du consultant (ou cabinet) par l'AVISE, les CRDLA ou les DLA (départementaux ou régionaux) sollicités par le consultant ;
2. Qualification de cette fiche (présentation d'expériences, téléchargement de documents de présentation, CV...) par le consultant lui-même grâce aux codes d'accès qui lui sont transmis lors de la création de la fiche.

Les chargés de mission DLA mobilisent les prestataires et le cas échéant les sélectionnent, suite à une procédure de mise en concurrence, pour la réalisation des accompagnements individuels ou collectifs des structures.

Le choix des prestataires sélectionnés relève du chargé de mission DLA départemental ou régional qui s'appuie sur les indicateurs suivants :

- La compréhension des termes de référence de la mission proposée ;
- La méthodologie utilisée ;
- Le respect du planning indiqué dans le cahier des charges ;
- Les compétences mises à disposition et références du prestataire ;
- Le coût de la prestation.

## **DLA NORMANDIE**

**Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie**

**Site de Caen :** Unicité - 12, rue Alfred Kastler - 14000 Caen

**Tél. :** 02.31.06.09.23 - **E-mail :** dlanormandie@cressnormandie.org

**Site de Petit-Quevilly :** 6 Place Waldeck Rousseau - 76140 Le Petit-Quevilly

**Tél. :** 02 35 63 50 05 - **E-mail :** elodie.quibel@cressnormandie.org



## Organisation du DLA en Normandie

4 structures porteuses, ou opérateurs, mettent en œuvre et animent le dispositif local d'accompagnement en région :

- DLA Calvados et Manche portés par la Ligue de l'Enseignement de Normandie
- DLA Orne porté par la Mission Locale du Pays d'Alençon
- DLA Seine-Maritime et Eure portés par Haute-Normandie Active
- DLA Régional Normandie porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

Les contacts des chargés de mission sont disponibles à la rubrique [Vos contacts en région](#) du site [www.dlanormandie.org](http://www.dlanormandie.org).

Pour plus d'information sur le dispositif et notamment les actions menées au niveau régional et les partenaires, consulter le site [www.dlanormandie.org](http://www.dlanormandie.org).

## L'ACHAT DE PRESTATIONS DANS LE CADRE DU DLA

Les prestations financées par les DLA (départementaux ou régional) sont définies (objet, calendrier de réalisation, coût, recours à un prestataire) de façon prévisionnelle par chaque programme d'actions annuel validé par les instances de pilotage du dispositif.

Ces prestations peuvent avoir pour objet la réalisation d'accompagnements collectifs ou individuels, diagnostics, études, schémas régionaux d'accompagnement, cartographies territoriales, thématiques, sectorielles, l'organisation d'événementiels ...

Les opérateurs DLA confient obligatoirement la réalisation des prestations d'accompagnement collectives ou individuelles qu'ils prescrivent, à des prestataires externes (bureaux d'études, experts, personnalités qualifiées, réseau associatif, association de développement local, etc.), référencés par l'AVISE.

**La procédure de sélection des prestataires pour l'achat de prestations d'accompagnement individuel ou collectif par les DLA départementaux ou le DLA régional est la suivante :**

- ↳ Envoi du cahier des charges simplifié à minima auprès de trois prestataires ;
- ↳ Choix du prestataire se basant sur les critères définis par le cahier des charges établi sur la base de la grille de sélection des offres des prestataires ;
- ↳ Rédaction d'une convention multipartite (DLA, structure(s) accompagnée(s), prestataire) traduisant l'accord des signataires sur le contenu, la méthodologie et le calendrier de l'ingénierie ;
- ↳ Suivi qualitatif de la prestation.

**Dans le cadre du DLA, pour l'achat de prestations externes autres que des prestations d'accompagnement individuel ou collectif, les opérateurs DLA respectent les règles du code des marchés publics.**

### DLA NORMANDIE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

Site de Caen : Unicité - 12, rue Alfred Kastler - 14000 Caen

Tél. : 02.31.06.09.23 - E-mail : [dlanormandie@cressnormandie.org](mailto:dlanormandie@cressnormandie.org)

Site de Petit-Quevilly : 6 Place Waldeck Rousseau - 76140 Le Petit-Quevilly

Tél. : 02 35 63 50 05 - E-mail : [elodie.quibel@cressnormandie.org](mailto:elodie.quibel@cressnormandie.org)